

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**26 JUIN 2024**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Affectation du résultat  
2023 – budget annexe  
Locaux commerciaux**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 27 juin 2024  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en Préfecture  
le 27 juin 2024  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI\*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE  
Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Monsieur JOUSSE à Madame NASRI  
Madame ANDRE à Madame TEA  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

**Secrétaire de séance :**

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20240626-24-C-03d-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

**N° DE DOSSIER** : 24 C 03d

**OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal vient d'examiner le Compte Administratif 2023 du budget annexe Locaux commerciaux de la Ville de Saint-Germain-en-Laye dont les résultats sont rappelés ci-après :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	EXPLOITATION	19 536,16 €	39 751,21 €
	INVESTISSEMENT	43 909,53 €	21 243,68 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RESULTAT REPORTE DE EXPLOITATION		1 967,73 €
	RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT	20 905,51 €	
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		84 351,20 €	62 962,62 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	EXPLOITATION		
	INVESTISSEMENT	25 000,00 €	
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	25 000,00 €	
RESULTAT CUMULE	EXPLOITATION	19 536,16 €	41 718,94 €
	INVESTISSEMENT	89 815,04 €	21 243,68 €
	TOTAL CUMULE	<b>109 351,20 €</b>	<b>62 962,62 €</b>

Soit un résultat global 2023 de - **46 388,58 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

- L'excédent de la section d'exploitation soit 22 182,78 € au financement notamment du déficit de la section d'investissement.

La reprise du résultat d'investissement et cette affectation seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 du budget annexe Locaux commerciaux de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'affecter l'excédent de la section d'exploitation soit 22 182,78 € au financement notamment du déficit de la section d'investissement.

La reprise du résultat d'investissement et cette affectation seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 du budget annexe Locaux commerciaux de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*